

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL
N° 523



SAISON 2021 - 2022



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES

Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF.....	3
COMMISSION DES PRESIDENTS	4
COMMISSION DES ARBITRES.....	5
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	10
COMMISSION FEMININES	11
COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE.....	12
COMMISSION FUTSAL.....	13
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	14
COMMISSION SPORTIVE.....	17
STADE MUNICIPAUX GRENOBLOIS	20
COMMISSION TECHNIQUE	21
COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES.....	25

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 14 septembre 2021

Procès-Verbal N° 523

Vœux et questions des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 20 novembre 2021,

Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 15 octobre au plus tard**.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 7 Septembre 2021

Amende 90 €

VALLEE DE LA GRESSE 3 D3

FORFAIT GENERAL U17

Du 10 Septembre 2021

Amende 68 €

PONT DE CLAIX U17D2

FORFAIT JOURNEE

Du 12 Septembre 2021

Amende 32 €

ST MARTIN D'HERES 2 D2

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr

COMMISSION DES PRÉSIDENTS

Samedi 28 Août 2021 10h00

Procès-Verbal N°523

Présents : Mme GHAFIR(as Grésivaudan),Mr GASPARUTTO(US Jarrie Champ), Mr ANSELME (CVL38), Mr PA-CAUD (ASCOL 38),Mr NURIT (FC Vinay),Mr PION (St Simeon), Mr GIROUD GARAMPON et Mr MAZZOLENI (District)

Excusés : Mme BASTIANINI (St André le Gaz), Mr CHENEVAL (Creys Morestel), Mr LEGAT (LCA FOOT), Mr CRO-COMBETTE (4 Montagnes), Mr MAGAT (Rives)

Absent : Mr GALLEGO (Notre Dame de Message)

1) Retour sur les buts de cette commission, lien à travailler avec les référents de secteur du comité directeur du District afin d'articuler le rôle de chacun. Outils à imaginer dans chaque secteur pour organiser la collecte et la diffusion des infos.

Transmission prévue à chaque présidents de la commission de la liste des clubs de leur secteur et des coordonnées des présidents de club.

2) Echanges sur le protocole COVID 19 pour les compétitions Liges et Districts, retour sur les premières pratiques mise en place dans les clubs présents, identification des points d'intérogation ou d'interprétation du protocole.

3) Echanges sur d'éventuels moyens de rendre les Assemblées Générales du District plus « attractives », travailler sur la représentativité des clubs (vote) et les possibilités de représentation des clubs aux AG. Des réflexions seront menées pour d'éventuelles propositions lors de l'AG d'été 2021/22.

Une proposition de planification des réunions de la commission sera faite en cherchant à calquer les réunions aux différents temps fort de la saison (AG,...)



COMMISSION DES ARBITRES

MARDI 14 septembre 2021 à 18h00

Procès-Verbal N°523

Président : SABATINO Joseph

Présents : Luc VAGNEUX, Aboubakar LALO

NOTE AUX ARBITRES :

Seuls les arbitres ayant un dossier complet (fiche de renseignements et dossier médical validé) seront désignés avec engagement de présenter un pass sanitaire pour le match.

Le pass sanitaire est obligatoire et contrôlé le jour du match pour officier, il le sera aussi lors de toutes convocations sur le site du district de l'Isère.

Les arbitres D1 sont tenus de vérifier les identités des éducateurs et de les renseigner sur la tablette. La liste complète mise à jour vous sera envoyée par mail dans les meilleurs délais.

DESIGNATIONS :

FARKAS Leo : ligue adultes, D1- D2 - ASSISTANTS.

Tel : 07-85-98-74-44- Mail : designation.isere@gmail.com

NASRI Riad : D3-D4- D5 – FEMININES (jusqu'à fin septembre)

YUKSEL Ferdinand: D3-D4- D5 – FEMININES (à partir début octobre)

Tel : 06-17-14-62-03 - Mail : designation2.isere@gmail.com (idem pour les 2 noms ci- dessus)

NOTA : NASRI Riad fait les désignations du mois de septembre en dépannage de son remplaçant absent pour congés jusqu'à la fin du mois, merci pour son aide apportée à la CDA.

GUIRADO-PATRICO Nathan : U20 ligue et district + U15 (1 mois)

Tel : 06-68-68-31-61- Mail: designateur-u20-38@outlook.fr

CUSANNO Stéphane : U 17 + U15 (1 mois)

Tel :06-46-41-36-44- Mail : designateursjeunesarbitres38@hotmail.com

TUTORATS

Responsable VAGNEUX Luc. 06 30 34 44 39

Les arbitres intéressés par le tutorat des jeunes arbitres (4 passages obligatoires 20€ x 4) sont priés de se manifester par mail à l'attention de la CDA. Possibilité de voir le jour du stage avec le responsable sur place.

La CDA demande aux arbitres D1 et D2 qui doivent faire 2 contrôles jeunes comme prévus, rajoute et donne les possibilités suivantes :

*2 contrôles jeunes gratuitement (comme existant).

* ou 4 tutorats avec les arbitres débutants, avec indemnité comme ci-dessus (4 passages obligatoires 20€ x 4= 80€).

La CDA organisera une réunion en début de saison afin de faire le point avec les arbitres tuteurs et sollicitera la participation d'arbitres de Ligue.

Candidatures tutorat retenues

AKSOYE Emre

SAIDIA Kamel

LHULLIER Ludovic
DESTRAS Patrick
ZEMZEMI Oualid
LEVYN Davis
BENMAHREZ Mohamed
CHOKOL Ahmad
DAPPEL Didier
HAGLI Georges

FORMATIONS ARBITRES AUXILIAIRES

Formation au district de l'Isère de football le 18 septembre 2021 au District de l'Isère, Salle Pierre Dubois.

Les candidats doivent venir avec leur licence, le masque et le pass sanitaire ainsi qu'une photo d'identité pour établir la licence, le jour de la formation à 8h30 heure limite sur le site demandé lors de l'inscription avec le matériel pour prise de notes.

Nom	Prénom	Club
PERRIN	Sebastien	LCA FOOT 38
PERRIN	Nicolas	LCA FOOT 38
AMORE	Jerôme	LCA FOOT 38
CLOT GODARD	Laurent	LCA FOOT 38
CLEMENT	Jean Pascal	LCA FOOT 38
BONNIOT	Christophe	St G. Commiers
VIAL	Anthony	St G. Commiers
BEGANTON	Jerôme	St G. Commiers
FELAHI	Lazhar	US LA MURETTE
LAZZARI	Anthony	US SASSENAGE
BERDOATI	Fabrice	ES IZEAUX

FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

1ere formation : 16-23-30 octobre 2021-formation administrative 6 novembre 2021.

2eme formation : 08-15-22 janvier 2022- formation administrative 29 janvier 2022.

FOOT ENTREPRISE

Candidatures reçues :

SAIDIA Kamel

LHULLIER Ludovic

TALMI Ali

SHAIEK Wissem

Tous les arbitres désireux d'arbitrer en Foot Entreprise sont tenus d'envoyer leur candidature à la CDA et à la Commission Foot Entreprise.

STAGE DE RATTRAPAGE DES ARBITRES :

Le stage des tests physiques de rattrapage est prévu le 11 novembre 2021 lieu à définir et il est obligatoire pour les arbitres absents le 11 septembre au TSF de Voiron.

par Christophe Tani arbitre fédéral qui a par la suite répondu à toutes les questions et cas de figures des séquences de jeu.

Juste avant l'allocution prononcée par le vice-président du District (représentant le président Giroud-Garampon, excusé), suivie des réponses apportées aux arbitres, le président de la CDA a procédé à la présentation des membres de la structure en place depuis un an.

Enfin, d'autres interventions ont été dites dans l'après-midi notamment par le représentant de l'UNAF –l'Amicale des Arbitres- Eric Douvillé sur l'objectif et l'utilité de cet organe censé assister et défendre les arbitres, suivie peu après par la présentation de la Commission de Discipline par son président Jean-Louis Sozet et son rôle au sein de notre District.

Le stage prit fin dans l'après-midi à l'issue du traditionnel questionnaire sur table.



Le président de la CDA Joseph Sabatino devant une partie des arbitres, lors du stage



Intervention de Marc Montmayeur représentant le président du District



Eric Douvillé de l'UNAF

**ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 14 Septembre 2021

Procès-Verbal N°523

Président : M. Mallet
Présent : M. Montmayeur

.....

RAPPEL DES REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

La commission remercie tous les clubs organisateurs ainsi que toutes les équipes présentes à ces réunions de début de saison

Vous trouverez sur le site du District le power point de ces réunions.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues ce jour et validées

Asieg ;Beaucroissant ; Chaton Footballeur Estrablin ;Domarin ;Domène ; Froges ;Goncelin ;Manival ;Miribel ;Rives ;Ro-Claix ;St André le Gaz ;Saint Joseph de Rivière, Saint Etienne de Crossey ; Saint Lattier ;Sud Isère

Listes reçues ce jour et NON VALIDEES

Balmes Nord Isère ; La Cote St André ; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



COMMISSION DES FEMININES

Mardi 14 septembre 2021

Procès-Verbal N° 523

Président : Jacques ISSARTEL

Présents : Gérard BOUAT : Thierry TRUWANT

Courriers : CLAIX, LAURA FOOT, G U C FF, LA MURETTE, LAURA FOOT TECHNIQUE, ST SIMEON DE BRESSIEUX, VAREZE, C V L 38, ST QUENTIN FALLAVIER

Toutes les informations relatives au foot féminin sont à chercher soit dans le PV, soit dans la rubrique « pratiques »

RAPPEL

Tous les courriers concernant le foot FEMININ sont à adresser à la COMMISSION FEMININE

COURRIER : CLAIX

Vos desiderata ne peuvent être pris en compte dans la mesure où les 2 grilles de championnat ne sont pas compatibles (poules de 10 et de 12)

Veuillez voir avec vos adversaires pour inverser les matches

FORMATION FMI

Pour les nouveaux clubs, intégrant les championnats seniors et U18 à 11 des formations F M I seront programmées ; se rapprocher de Marc Mallet pour y participer

Pour les championnats à 8, des formations seront prévues courant octobre, la FMI étant opérationnelle pour la 2^e phase

Point sur les engagements : Attention, comme les saisons précédentes, la Commission validera les engagements, au fur et à mesure du nombre de licenciées nécessaire à la participation du championnat concerné

SENIORS A 11 D 2 :

Le calendrier paraîtra en fin de semaine sur le site

SENIORS A 8 :

A ce jour 23 Equipes : BOURBRE 2, CESSIEU, CHATTE, COLLINES, CREMIEU, DOMARIN, E G 2F, ENTENTE FOOT ETANG, ESTRABLIN GT ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE 2, GUC 2, LA MURETTE, LAUZES, LIERS, MIRIBEL, POLIENAS, REVENTIN,, ST MARCELLIN, ST JOSEPH de RIVIERE, ST CASSIEN, ST GEORGES DE COMMIERS. VALMONTAISE, MOIRANS 2

Le calendrier paraîtra la semaine prochaine

St Cassien : Merci de confirmer votre inscription auprès de la commission

U 18 A 11 :

A ce jour 5 Equipes: GUC 1, GT ECHIROLLES, VALLEE DU GUIERS, SUD ISERE, EYBENS

U 18 A 8 :

Date limite 13 Septembre

A ce jour 10 Equipes : F C 2 A, CHAMBERY, G A P S, GRESIVAUDAN, 4 MONTAGNES, GT NIVOLAS T ST CLAIR, VER SAU, PAYS D'ALLEVARD, RACHAIS, BEAUREPAIRE

U 15 A 8 :

Date limite 13 Septembre

A ce jour 14 Equipes : BOURGOIN, CROLLES, GT ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE, GT ECHIROLLES, GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, G U C, ST QUENTIN FALLAVIER, SUD ISERE, VALLEE DE LA GRESSE, VALLEE DU GUIERS, VEZERONCE HUERT, VILLENEUVE, 2 ROCHERS, VEZERONCE HUERT

U12 F

Cette année, les commissions foot animation et féminines envisagent de mettre en place des plateaux U 12 F , Les clubs intéressés par cette pratique sont priés de s'inscrire auprès de la commission

A ce jour : ST QUENTIN FALLAVIER, G U C, GT NIVOLAS T S C, VEZERONCE HUERT, VALLEE DE L'HIEU 1 et 2

Pour les clubs intéressés par cette pratique, une réunion aura lieu le lundi 4 octobre

PLENIERE : Date en attente

Le Président **J. Issartel** 06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 14 septembre 2021 à 19h00

Procès-Verbal N° 523

Président : Patrick MONIER

Présent : Farid EL MASSOUDI

Excusé : Cédric DOLCETTI

REUNION D'AVANT-SAISON

La réunion d'avant-saison 2021-2022 : **mercredi 15/09/2021 à 19h30** au siège du district.
Le compte-rendu paraîtra dans le prochain PV.

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

2. Ville de Grenoble (Terrains) : noté (horaires plannif).

3. Ville de Grenoble (Terrains) : noté (vacances Toussaint).

4. Ville de Grenoble (Terrains) : noté (convention).

LIENS UTILES

Protocole de reprise des compétitions : <https://isere.fff.fr/simple/protocole-de-reprise-des-competitions/>

Vaccin et Pass sanitaire pour le retour au Foot : <https://isere.fff.fr/simple/vaccin-et-pass-sanitaire-pour-le-retour-au-foot/>

COMMISSION FUTSAL

Mardi 14 septembre 2021 à 18h00

Procès-Verbal N°523

Président : CARRETERO Christophe

Excusé : SUEUR Pierre

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO :

Pour connaître le protocole de reprise des compétitions régionale et départementale, veuillez-vous rendre sur l'accueil du site du DIF.

Pensez à faire vos demandes de licences auprès de la LAURA Foot.

D1 et D2 :

Début du championnat Semaine 40 soit du 04/10/2021 au 10/10/2021.

Les clubs engagés et validés à ce jour en D1 : Futsal Picasso ; A Futsal Pont de Claix ; Mistral Grenoble; Racing Club Alpin ; Vie et Partage ; Espoir Futsal 38.

Reste à valider : JOGA et FC Voironnais.

Les clubs engagés et validés à ce jour en D2 : Académie des collines ; Futsall des géants ; Mistral Grenoble 2 ; Nuxerete Fs 38.

Si nous restons à 12 équipes, seule la D1 restera et sera répartie en 2 poules de 6 équipes et une phase finale pour l'accession en ligue.

La date limite d'engagement est repoussée au 20/09/2021. Au-delà de cette date, il faudra faire une demande écrite et commencerez au plus bas niveau de la compétition. Voir règlements généraux Titre 1 Article 3 Tiret 1.

Veillez également me confirmer par mail au DIF via l'adresse mail de vos clubs vos engagements en coupe départementale futsal ainsi que vos créneaux de gymnase

Nous organiserons une réunion plénière le jeudi 30 septembre 2021 à 19h00 au DIF.



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 14 septembre 2021 à 18 h 00

Procès-Verbal n° 523

Mail commission : reglements@isere.fff.fr

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Lucien BONO, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT, Gilbert REPELLIN, Gérard ROBIN.

COURRIERS

VINAY – ST ANDRE LE GAZ : le pass sanitaire ne s'appliquera qu'à partir de 12 ans et 2 mois. Ce délai laissera deux mois aux adolescents afin qu'ils se fassent vacciner

VALLEE DU GUIERS : Un muté supplémentaire en U16-R2.

CHARVIEU-CHAVAGNEUX : un muté supplémentaire :

- en R3 seniors
- en D1 seniors
- en D1-U15

VALLEE DU GUIERS – VEZERONCE-HUERT – CREYS-MORESTEL : en attente de vos documents de demande d'ententes pour régulariser vos ententes en féminines.

ST SIMEON SPORT FOOTBALL / M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE : merci de préciser vos effectifs dans vos documents « demande d'entente ».

GUC FF / AJA VILLENEUVE : l'entente sera validée lorsqu'il y aura au minimum 4 joueuses licenciées dans chacune des équipes.

GONCELIN – 1, 2, 3, BOUGE : la commission a validé votre demande d'entente U10-U11.

1, 2, 3, BOUGE - GONCELIN : pris note de votre demande d'ententes en catégorie U6-U7 et U8-U9

O.N.D : Un U17 désirant jouer en U20 doit avoir un double surclassement avec médecin fédéral.

Educateurs D1

Poule	CLUBS	NOM DE L'EDUCATEUR	PRENOM	TYPE DE LICENCE	N° LICENCE
D1A	LA MURETTE	MARTIN	Cyril	Technique Régional	2598614395
D1A	ASIEG	BRAZANE	Sofiane	Educateur Fédéral	2538646451
D1A	BALME NORD ISERE	MAMAN	Bernard	Educateur Fédéral	2520043797
D1A	EYBENS 2	BOUABID	Larbi	Educateur Fédéral	2543227159
D1A	FC 2A	LAVAU	Jérémy	Educateur Fédéral	2598624763

D1A	GIERES 2	BUONOMO	Cyril	Educateur Fédéral	2529409701
D1A	LA TOUR-ST CLAIR	BRON	Mickaël	Educateur Fédéral	2520348920
D1A	LE VERSOUD	MAURICE	David	Technique Régional	2510946499
D1A	SASSENAGE	COLOMBANI	Thibault	Educateur Fédéral	2529414864
D1A	ST ANDRE LE GAZ	CLEMENT	Jean Baptiste	Educateur Fédéral	2519419194
D1A	ST CASSIEN	GALLOIS	Quentin	Educateur Fédéral	2588634305
D1A	VALLEE DE LA GRESSE 2	ZAMBITO	Gaëtan	Educateur Fédéral	2599864028
D1A	VILLENEUVE	DONOSIO	Claudio	Educateur Fédéral	2511133959
D1B	CHARVIEU-CHA- VAGNEUX 2	ALAIMO	Raphaël	Educateur Fédéral	2519402766
D1B	CROLLES	AVELINE	Nicolas	Educateur Fédéral	2519426734
D1B	ECHIROLLES 3	DJELLAL	Karim	Technique Régional	2520250722
D1B	ESTRABLIN	IFOUZAR	Zakari	Educateur Fédéral	2520244977
D1B	FORMAFOOT	BRIET	Loïc	Educateur Fédéral	2519428666
D1B	JARRIE-CHAMP	MENDESS	Ahmed	Educateur Fédéral	2520251340
D1B	LA COTE ST ANDRE 2	HAYOUNE	Karim	Educateur Fédéral	2520239909
D1B	MOS TROIS RIVIERES 2	DELAGE	Alexandre	Technique Régional	2568621898
D1B	NIVOLAS	NAJIH	Saïd	Dirigeant	2588657311
D1B	REVENTIN	LEFEVRE	David	Technique Régional	2500705828
D1B	ST MARTIN D'HERES	DJEBBOUR	David	Educateur Fédéral	2528699720
D1B	ST MAURICE L'EXIL	VIRIEUX	Rodolphe	Technique Régional	2510482432
D1B	VALLEE DU GUIERS 2	HUMBERT	Maxence	Educateur Fédéral	2518689964
D1B	VEZERONCE- HUERT	TERRASSON	Ludovic	Educateur Fédéral	2511135268

STATUT DE L'EDUCATEUR P.V. du mardi 9 JUIN 2020

CATEGORIE : D1 : art 21-2-1-c

1. CLUBS ayant bénéficié de la dérogation, pour la saison 2019-2020, « éducateur qui a fait monter l'équipe » :

Art 21-2-1-c: « *Les clubs accédant à cette division - D1 ou D2 - peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur fédéral diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe. Cette dérogation n'est valable qu'une saison* ».

Considérant ce qui suit :

- Le club C.S. NIVOLAS a bénéficié au cours de la saison 2019-2020 de la dérogation « éducateur qui a fait monter l'équipe » avec une personne, déclarée comme éducateur principal dans FOOTCLUBS.
- Cette personne s'est inscrite et a participé à la formation C.F.F.3 au cours de la saison 2018-2019.
- Cette personne s'est inscrite à la validation de son C.F.F.3, du 14/03/2020 à RUOMS, district DROME-ARDECHE
- La décision du bureau du District Isère Football du vendredi 15 mai : « *En raison des circonstances exceptionnelles qui ont entraîné l'annulation de la certification CFF3 du 14 mars 2020 certains clubs n'ont pas pu se mettre en conformité avec nos règlements. Le Bureau autorise alors le report pour les dits clubs, jusqu'à la date report de la certification initialement prévue le 14 mars 2020, sous condition que ce soit la personne inscrite à la formation qui encadre l'équipe concernée* ».

Par ces motifs, la Commission des Règlements déclare que le club NIVOLAS peut déclarer cette personne comme éducateur principal pour la saison 2020-2021, jusqu'à la date report de la certification initialement prévue le 14/03/2020. Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

CLUB EN INFRACTION AU STATUT EQUIPES de JEUNES

Considérant ce qui suit :

- **Le club de ST CASSIEN a accédé à la D1 pour la saison 2020-2021.**
- **La saison 2020-2021 a été déclarée saison blanche.**
- **Art.21-2 des R.G du District Isère Football**

– **Championnats : 21-2-1- b - D1 :**

b. Obligations concernant les équipes de jeunes : *Les clubs participant au championnat de cette division doivent avoir obligatoirement deux équipes de jeunes.* Une de ces équipes doit obligatoirement disputer les compétitions officielles à 11 joueurs.

Lorsque plusieurs clubs soumis à ces obligations ont procédé à une entente ou un groupement des équipes de jeunes, ce regroupement doit comporter le nombre d'équipes jeunes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs. Ces équipes de jeunes sont considérées avoir participé à un championnat si un forfait général ou une mise hors championnat n'ont pas été constatés.

- Les équipes engagées dans les catégories d'âge inférieures à U13 ne sont pas prises en compte pour remplir ces obligations.

Sanctions :

Toute infraction à ces obligations est sanctionnée comme suit, y compris en cas de changement de niveau (accession ou descente) :

- La première saison : par une amende financière et par un retrait de 5 points à l'issue du classement final
- A partir de la deuxième saison consécutive : par la rétrogradation au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à la situation sportive du club à l'issue de ladite saison.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent la dernière journée de championnat, le District notifie, par courrier électronique AR à leur boîte mail officielle, et par PV, au(x) club(s) en infraction leur situation et leur sanction prévue au présent règlement.

Toute infraction à ces obligations est sanctionnée comme suit, y compris en cas de changement de niveau (accession ou descente) :

- La première saison : par une amende financière et par un retrait de 5 points à l'issue du classement final
- A partir de la deuxième saison consécutive : par la rétrogradation au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à la situation sportive du club à l'issue de ladite saison.

- Le club de ST CASSIEN n'a aucune équipe de jeunes (U13 à U20)

Par ces motifs, la C.R. déclare : le club de St CASSIEN se verra retirer 5 points au classement final à l'issue de la saison 2021-2022.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère Football, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football de l'Isère.

CLUBS ayant des matchs de suspension de terrain à purger lors de la saison 2021-2022

Club : U.S.VILLAGE OLYMPIQUE – U17 – D1

- 1 match ferme de suspension de terrain avec date de prise d'effet le : 15 / 06 / 2020

Il reste un match à purger : match du 25/09/21 contre L'ISLE D'ABEAU.

Mail du club de l'U.S.V.O. du 13/09/21 : le match se jouera à 14 h 30 à la Murette le samedi 25/09/21

Club : VALLEE DU GUIERS – U17 – ~~D3~~ – D1

- 2 matchs fermes de suspension de terrain avec date de prise d'effet le : 15 / 06 / 2020.

Il reste un match à purger : contre F.C.2.A le 09/10/2021

Club : 2 ROCHERS – SENIORS 2 – D4

- 3 matchs fermes de suspension de terrain avec date de prise d'effet le : 01 / 06 / 2020

Il reste deux matchs à purger : contre CHAMPAGNIER le 26/9/2021 et contre CLAIX le 24/10/2021

Club : VOREPPE – U17 – D2

- 2 matchs fermes de suspension de terrain avec date de prise d'effet le : 16 / 03 / 2020.

Il reste un match à purger : contre La MURETTE le 9/10/2021

Club : CHAMPAGNIER – SENIORS – D4

- 2 matchs fermes de suspension de terrain avec date de prise d'effet le : 25 / 01 / 2021.

Il reste deux matchs à purger : contre BOURG D'OISANS le 10/10/2021 et contre NOTRE DAME DE MESSAGE le 24/10/2021

COMMISSION SPORTIVE

Mardi 14 Septembre 2021 à 14h00

Procès-Verbal N° 523

Présents : Annie Brault, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Dan Marchal, Daniel Guillard, Amar Remli

Excusé : Michel Vachetta

UI0 / UI1

La commission demande aux clubs n'ayant pas fait leur pré-engagements, de le faire avant ce vendredi 17 Septembre.

U13

Niveau 1 : poule C : supprimer ST MARTIN URIAGE intégrer GIERES1

Niveau 2 : poule A : intégrer GRESIVAUDAN 2

Poule B : supprimer GIERES 1 intégrer RACHAIS 2

Poule C : intégrer St GEORGES DE COMMIERS 1

Niveau 3 : les poules et les calendriers seront consultables en fin de semaine

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88

U15

Courriers Clubs : Crémieu , Sassenage , Moirans

Crémieu : nous prenons note de votre courrier

Moirans : l'engagement d'une deuxième équipe sera validé lorsque votre nombre de licenciés sera suffisant

D2 : Tour St Clair 2 demande à évoluer en D3

Modification des poules de D2

Poule C : Sassenage intègre cette poule C à la place de Formafoot Bièvre Valloire

Poule E : Creys Morestel intègre cette poule E , Formafoot Bièvre Valloire passe en poule E à la place de la Tour St Clair 2

D 3 : les poules et les calendriers seront consultables sur le site à partir de jeudi 16 septembre

U15 A8 : Consciente des difficultés rencontrées par les clubs pour pouvoir engager une équipe dans le championnat à 11, ou être avec un effectif insuffisant pour inscrire une équipe 2, la commission décide de rétablir une compétition à 8. Cette dernière sera organisée en fonction du nombre d'équipes inscrites. La date de validation des pré-engagements sur FOOTCLUBS est fixée au lundi 27 septembre.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94

U17

Courriers : SASSENAGE / PONT DE CLAIX / GIERES / ST MARCELLIN / CVL 38 / TIGNIEU / USVO lu et noté.

D1 : Poule B : Suite à la suspension de terrain de USVO le match USVO / ISLE ABEAU du 25 septembre 2021 se jouera à la MURETTE à 14h30

D2 : Poule A : PONT DE CLAIX forfait général après parution des calendriers.

Poule B : SASSENAGE se met en inactivité pour la saison 2021/2022

Gieres votre demande ne peut pas être prise en compte.

Tignieu en attente de votre confirmation.

D 3 : les poules et les calendriers seront consultable à partir de jeudi midi

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38

U20

D2 : La composition des poules et le calendrier seront consultables en fin de cette semaine

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49

SENIORS

D1 : Charvieu 2 : bénéficie d'un joueur muté supplémentaire (statut de l'arbitrage)

D3 : Inactivité de Saint Quentin

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32

VETERANS

La fin de saisie des pré-engagements sur footclubs est prolongée jusqu'au 20/09/2021.

Ne pas s'appuyer sur le planning prévisionnel pour les dates de rencontres, le calendrier vétérans paraîtra le mardi 21/09/2021 en fin de journée.

La pratique du football vétérans débutera le vendredi 10/10/2021.

REVENTIN : Vous pouvez inscrire votre deuxième équipe sur footclubs.

Responsable : Amar REMLI 06.28.32.60.35



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END
du vendredi 24 septembre 2021 au lundi 27 septembre 2021

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 25 septembre 2021
Plateau U6-U7 GF38 à 10h30
dimanche 26 septembre 2021
Match Seniors R3
GF38 3/BRON GRAND LYON à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 25 septembre 2021
Plateau U8-U9 FC2A à 10h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 25 septembre 2021
Match U17 D1
FC2A/FC CROLLES à 14h00
dimanche 26 septembre 2021
Match Seniors D5
FC2A 2/ENTENTE GRESIVAUDAN 2 à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 25 septembre 2021
Match U15 D2
FC AJAT VILLENEUVE/CLAIX FOOT à 14h00
Match Seniors D1
AJA VILLENEUVE/FC2A à 19h00
dimanche 26 septembre 2021
Match U18 R1
GF38/FC ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 26 septembre 2021
Match Seniors D5
US ABBAYE/ST GEORGES DE COMMIERS 2 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 26 septembre 2021
Match U18F R1

GF38 2/FC BOURG PERONNAS à 13h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 26 septembre 2021
Match U15 R1
GF38/AS ST PRIEST à 13h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

dimanche 26 septembre 2021
Match U14 R1
GF38/AS ST PRIEST à 13h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 25 septembre 2021
Match U16 R1
GF38/FC CLUSES SCIONZIER à 15h00
dimanche 26 septembre 2021
Match U18 R2
GF38 2/FC LIMONEST ST DIDIER à 12h00
Match Féminines D2
GF38/OL. MARSEILLE à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 26 septembre 2021
Match seniors D4
TURCS DE GRENOBLE/US THODURE à 15h00
Match Seniors D2
ASIEG 2/OL.VILLEFONTAINE à 12h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 25 septembre 2021
Plateau U6-U7 FC MISTRAL à 10h30
Match U13
FC MISTRAL/AC SEYSSINET à 14h00
Match U15 D2
FC MISTRAL/FC ÉCHIROLLES 3 à 16h00
Match U20 D1
USVO/FC ISLE D'ABEAU à 19h00
dimanche 26 septembre 2021

Match Féminines D1
FC MISTRAL/VALLÉE DU GUIERS à 12h30
Match Seniors D1
ASIEG/FC VERSOUD à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHÉTIQUE

samedi 25 septembre 2021
Plateau U6-U7 USVO à 10h30
Match U13
USVO 2/FC SEYSSINS à 14h00
Match U13
USVO 3/FC ST MARTIN D'HÉRES 4 à 14h00
dimanche 26 septembre 2021
Match Seniors D3
USVO/ST GEORGES DE COMMIERS à 15h00

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 14 septembre 2021

COMPTE RENDU FORMATION D'EDUCATEURS: CERTIFICAT FEDERAL FOOTBALL 3



DATES : du jeudi 27 août au vendredi 27 août et du jeudi 2 au vendredi 3 septembre 2021

LIEU : salle de la mairie de Seyssins attenante au siège du club F.C. SEYSSINS et stade Jean Beauvallet (terrain

synthétique)

ENCADREMENT :

David CAZANOVE, Educateur sportif District

Educateurs Commission Technique du District : Nicolas BACH, Stéphane DOUBLET, Thomas DE TYCHEY, Houcine LAOUAR, Sébastien NAVAS, Jérémy HUGONNARD-ROCHE (CTF-DAP)

Intervention :

Echanges au moment de l'accueil avec le président du club, Manuel GOMES DIAS et proposition de différents services : café, jus de fruits, bouteille d'eau, collation...

M. Maurice IMBERT, vice-président du club de F.C. Seyssins, participation au bilan avec les stagiaires et l'encadrement, présentation de sa structure, encouragements aux participants et conclusion du stage.

NOMBRE DE CLUBS REPRESENTES : 22

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 29

NOMBRE DE STAGIAIRES AYANT ARRÊTES en cours de stage = 1

ORGANISATION : 2 jours de formation avec une alternance de cours théoriques en salle et de mise en situation pratique sur le terrain.

Suite à cette session de formation qui s'est déroulée à Seyssins, la date d'examen de certification pour l'obtention du diplôme CFF3 sera programmée pour le mercredi 1^{er} **décembre 2021 au même endroit (à confirmer).**

BILAN FORMATION

Contenus : Elaboration de séances d'entraînement par les stagiaires concernant différentes thématiques Tactiques ou techniques et mise en situation pratique/pédagogique avec les stagiaires.

Evaluation formative des passages pédagogiques des stagiaires par l'encadrement.

Mise en place d'une séance d'entraînement par les cadres et proposition de modèles de jeux, situation ou exercices adaptées aux thématiques traitées par les stagiaires.

Mise en situation d'une séance de préparation athlétique adaptée pour développer les différentes filières énergétiques.

Réflexion, restitution des stagiaires et synthèse des formateurs sur la connaissance des joueurs U17/U19 et seniors, la connaissance du jeu, les compétences à développer dans ces catégories, la démarche pédagogique et les procédés d'entraînement à utiliser.

CONCLUSION : Tous nos remerciements à la commune de SEYSSINS pour le prêt de ses installations (salle et terrain), au club pour son excellent accueil, mais aussi la mise à disposition du matériel pédagogique, et ainsi qu'à l'ensemble de l'encadrement pour son investissement et pour son partage de compétences.

Nous tenons également à féliciter les participants pour la vie de groupe tout au long de ces 4 jours. Ce groupe de stagiaires a été très sérieux et surtout très intéressé par les contenus de formation proposés, mais aussi par les retours des passages pédagogiques qu'ils ont réalisés.

Nous informons les éducateurs ayant passé leur formation CFF3 à Seyssins que la certification CFF3 du 1^{er} décembre est ouverte en ligne depuis ce jour 14 septembre, pensez à vous inscrire.

Certification CFF3 22 Septembre 2021 A NIVOLAS

Liste des inscrits :

Nom

ABDOU Ludovic
ALBERT Alexandre
ANNEQUIN Typhaine C.S.
BAKHALK Mehdi
BIESSY Mathieu
BLANCHET Sebastien

Club

F. C. VOIRON MOIRANS - attente licence
F.C. BALMES NORD ISERE
NIVOLAS VERMELLE
O.C. D EYBENS
F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE

FORMATION CFF2 11-12 et 14-15 Octobre 2021

Liste des inscrits :

ACHIR Ouissam
ACHOURI Mheidi
BATTISTINI Louise
BEN REDJEB Nasreddine
BENBOUDINA Cyril
BOUDE Melvin
CARRET Matteo
CLOVEL PANAY Gilles
COCHET Loan
ERRICO Guillaume
FILIBERTO Florent
GONZALES Corentin
GOUDET Mickael
GUELPA Jeremy
GUEYE Souleymane
JALLUD Cyril
JARRAND ALLIER Enzo
LAINE Stephane
LORENZI Manuela
MILED Meldin
MIMOUN Ichem
MONGELLI Jean Paul
MOUMEN Amine
RICARD Jody
ROSSI Matteo
SERVONNET Frederic
SERVONNET Mathieu
SING Alain
VALADA Christophe
VILLALOBOS LATORRE Richard
YOUNES Habil

O.C. D'EYBENS
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
GUC FOOTBALL FEMININ
O.C. D'EYBENS
[A.C. SEYSSINET PARISET attente licence](#)
[O.C. D EYBENS attente licence](#)
U.S. LA MURETTE
ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
J.S. ST GEORGOISE
A.S. TULLINS FURES
U.S. LA MURETTE
F.C. CANTON DE VINAY
F.C. ST MARTIN D'URIAGE
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
U.S. LA MURETTE
L.C.A. FOOT 38
A.C. SEYSSINET PARISET
F.C. SUD ISERE
F.C. CANTON DE VINAY
2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
ENT.S. DU RACHAIS
C.S. NIVOLAS VERMELLE
A. S. DE DOMARIN
C.S. NIVOLAS VERMELLE
FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
A.S. TULLINS FURES
U. S. CREYS-MORESTEL
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
A.C. SEYSSINET PARISET
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓

CERTIFICATION CFF2 20 Octobre 2021 A REVENTIN

Liste des inscrits

Nom

ACHOURI Fares
COMBE Eddy
FERNANDES Jeremy
FREYNET Marjorie
FRIZON Xavier
GHARBI Aymen
GIPPET Patrice
HORBASIC Renaud
LUCATELLI Mickael
MEDJALDI Amine
MUREDDU Jawad
PAITREAUD Simon
VAILLANT Patrick

Club

USVO
ST HILAIRE COTE
C.S. VOREPPE
F.C. SUD ISERE
AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
GF38
ASSOCIATION ECOLE DE FOOTBALL 38
F.C. SUD ISERE
[OC EYBENS attente licence](#)
F. C. VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN
A.S. CESSIEU
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
[U.S. REVENTINOISE attente licence](#)

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Mardi 14 septembre 2021

Procès-Verbal N° 523

Président : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO - BEJUIT ANDRE - TOUILLON JEAN FRANCOIS – VITTOZ JEAN JACQUES

Infos Commission : Pour rejoindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à :

terrains@isere.fff.fr / guy-isfff61@orange.fr

Courriers envoyés :

- **MAIRIES :** CHAMP SUR DRAC – OYEU - ST CHEF – ST HILAIRE DU ROSIER - TREPT
- **CLUBS :** OLYMPIQUE NORD DAUPHINE – ST HILAIRE DU ROSIER
- **CRTIS :** ST GHEOIRE EN VALDAINE -

Courriers reçus : -

- **MAIRIES :** ST HILAIRE DU ROSIER -
- **CLUBS :** ST MARCELLIN

Installations Sportives : Classement des installations sportives et des éclairages avec les nouveaux codes de la réglementation 2021.

Attention suite à la migration des niveaux de classements (01/09/2021) certains niveaux peuvent changer. Pour toute question sur la nouvelle réglementation 2021 veuillez prendre contact avec notre commission par mail.

- **Confirmation :** ST EGREVE (Balestas1 – T5) - ST MARTIN D'HERES (Just Fontaine – T4SYN)

- **Classement en cours :** LES ABRETS (Parc BISSO) – BEAUCROISSANT - BEAUREPAIRE –CHAMPIER – CHAMP SUR DRAC - LA BATIE MONTGASCON – REVEL TOURDAN – ST CHEF - ST SAUVEUR - TREPT – VELANNE –

Eclairage :

- **Confirmation :** CHAMP sur DRAC (E6) -

- **Classement en cours :** COUBLEVIE(04/10) – DOMARIN (27/09) - ST MARCELLIN (20/09) - TREPT(14/09) – VINAY (16/09) -

CONFORMITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

La Fédération Française de Football a voté lors de son assemblée du 12 mars 2021 deux nouveaux textes réglementaires :

- Règlement des Terrains et Installations Sportives (Ed 2021)
- Règlement de l'Eclairage des Installations Sportives (Ed 2021)

Règlement des Terrains et installations Sportives

La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives (Edition Juillet 2021)

Le propriétaire d'une installation est invité à déterminer, avec le club dans un cadre programmatique, le niveau de classement de l'installation projeté ou rénové.

Le terme de « **classement** » désigne la procédure qui conduit au terme d'une vérification de la conformité des équipements aux règles édictées par la FFF à la validation par les instances Fédérales de cette conformité. Seule la conformité aux prescriptions du présent règlement permet le classement d'une installation dans la nomenclature suivante :

La FFF classe les installations en 7 niveaux : **T1 ; T2 ; T3 ; T4 ; T5 ; T6 ; T7.**

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE devront être classées **Niveau T5.**

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U20, U17, et U15 devront être classées **Niveau T5.**

	Correspondance Compétitions Seniors Masculins	Compétitions Seniors Féminines ainsi que U20 / U17 / U15 / U18F
Niveau T5 – E6	D1 –D2	D1
Niveau T6 – E7	D3 à D5	D2 – D3
Niveau T7	Autres	
2 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5,	

Rappel : Installations Sportives : 1 – Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** de niveau (**N moins1**) à votre disposition.

Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

Rappel Sécurité sur l'aire de jeu : Pour les buts repliables, ceux-ci en position repliée, devront respecter la largeur de la zone de dégagement de 2.50m minimum.

Dans le cas où cette largeur ne serait pas respectée, prévoir de réduire la largeur de l'aire de jeu (Symétrique) de façon à obtenir cette largeur de sécurité.

Concernant les terrains de **FOOTA8**, la zone de dégagement devra mesurer **2.50m minimum tout autour de l'aire de jeu.**

Pour les autres terrains de football réduit (**FOOTA5, FOOTA4 et FOOTA3**) quel que soit le type de surface, la zone

de dégagement **devra mesurer 1m minimum tout autour de l'aire de jeu.**

Fiche de présentation comment tracer mon terrain Football Réduit ?

Voir Fiche Outil N°8 sur le site DIF à Documents à Documents et infos à Terrains et Installations Sportives à Fiche Outil

Règlement Eclairage

La CDTIS rappelle : Le Règlement de l'Éclairage des Terrains et Installations Sportives répond aux mêmes exigences légales et réglementaires que celles du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF. Seules les installations d'éclairage, conformes au présent Règlement, **peuvent être utilisées en compétitions officielles.**

Le terme de « classement » désigne la procédure qui conduit au terme d'une vérification de la conformité des équipements aux règles édictées par la FFF à la validation par les instances fédérales de cette conformité. Seule la conformité aux prescriptions du présent règlement permet le classement d'une installation d'éclairage.

La FFF classe les installations d'éclairage en : • **en 7 niveaux : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7 pour la pratique du football grand jeu.**

Il a été établi des niveaux de classement d'éclairage en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40.1-EC) –Voir tableau ci-dessus.

Pour jouer sans l'accord du club adverse, le niveau requis est E6

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2021 / 2022

Présents : GUY CHASSIGNEU – HERVE GIROUD GARAMPON

Note aux clubs : Il est demandé à tous les Présidents de clubs de prendre contact avec la Commission FAFA du District de l'ISERE pour étudier la faisabilité de vos projets avant toute réalisation.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Courrier reçu : CHAMP SUR DRAC -

Courrier envoyé : BEAUCROISSANT-

Important : Pour tous les travaux d'équipements importants (**Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages**) il est impératif de faire une **demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FAFA.**

Avis préalables :

- [Demande d'avis préalable pour une installation sportive](#)
- [Demande d'avis préalable pour un éclairage](#)

Documents à nous retourner par mail, accompagnés des pièces complémentaires en fichiers séparés, à la CDTIS-ISERE.

Dossiers FFA validés sur la saison 2020/2021

1. ECHIROLLES – Aire de grands jeux (Synthétique)
2. OYEU – Sécurisation
3. BEUCROISSANT – Sécurisation (FTVX-14/09)
4. CHAMPIER – Sécurisation
5. MONSTEROUX-MILIEU – Eclairage LED
6. CHARAVINES – Sécurisation
7. COUBLEVIE – Vestiaires
8. DOMARIN – Sécurisation
9. ST CHEF – Aire de grands jeux (Synthétique) (FTVX...)